



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité et Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Vannes, le 3 octobre 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement

Consultation du public du 10 au 24 octobre 2022 inclus

**Projet immobilier : démolition et reconstruction de bâtiment – SCCV GUIDEL JAFFRE –
commune de Guidel**

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre du projet de construction immobilière de logement, la SCCV GUIDEL JAFFRE, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

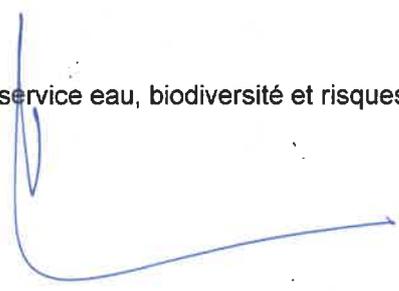
- la destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos :
 - 12 nids d'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
 - 3 nids de moineau domestique (*Passer domesticus*)
 - 1 nid de mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)

Les travaux de démolition sont programmés en dehors de la période de nidification des espèces soit d'octobre à mi-mars. En compensation, le porteur de projet s'engage à installer des nids artificiels (une tour à hirondelle de fenêtre composée de 24 nids artificiels pour hirondelle de fenêtre, 6 nids artificiels pour moineau domestique et 2 nids artificiels pour mésange bleue).

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation à la protection stricte des espèces, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessibles au public pendant une durée de quinze jours **du 10 au 24 octobre 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, biodiversité et risques



Jean-François Chauvet